

5<sup>ÈME</sup> ASSISES INTERNATIONALES DU TOURISME  
RESPONSABLE ENJEUX & PERSPECTIVES DE LA  
MOBILISATION DES ACTEURS DU TOURISME DURABLE

**Gouvernance touristique durable des aires  
protégées : Quel partenariat entre acteurs  
étatiques, locaux et privés ?**

Présentée par : El-Kir Moudachirou BABIO  
CTTH/MCAAT

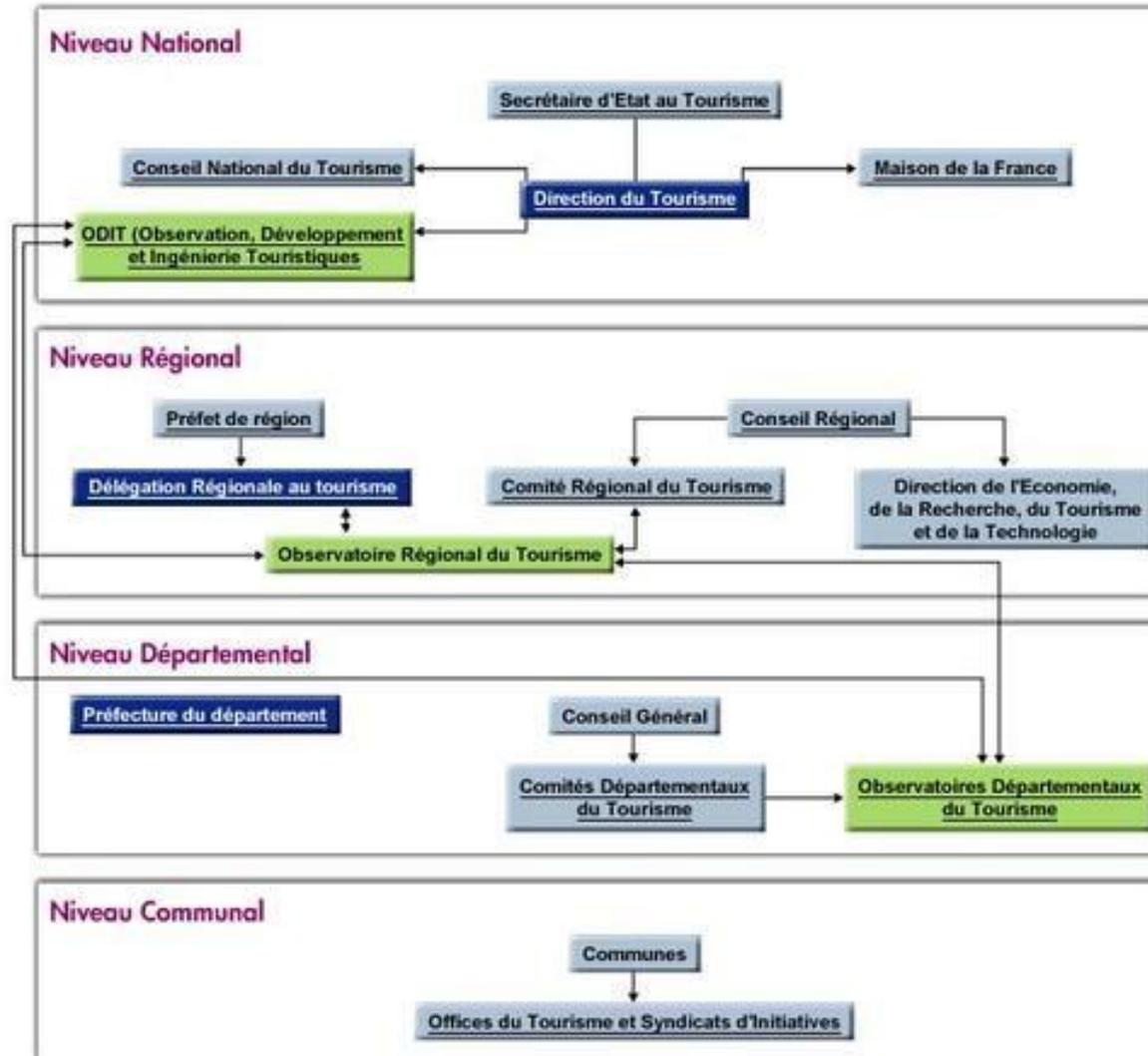
Grand-Popo le 28 janvier 2016

# Qu'est-ce que la gouvernance touristique ?

La gouvernance est un ensemble d'outils et de mécanismes concernant la manière de gouverner. Le terme de gouvernance met également l'accent sur la multiplicité des institutions, organisations et acteurs qui «gouvernent» un territoire et sur les relations entre ces «gouvernants», locaux, régionaux ou nationaux, et les «gouvernés».

La gouvernance se caractérise par le passage de la centralisation à la décentralisation, de la gestion de service public à la gestion selon les principes de marché, de la «guidance» publique à la coopération des acteurs publics et des acteurs privés.

# Les acteurs institutionnels du tourisme, qui sont-ils ?



- 1- L'Etat (Administration Nationale du Tourisme et ses démembrements) ;**
- 2- Les Collectivités territoriales ;**
- 3- Les opérateurs touristiques privés ;**
- 4- Les professionnels touristiques privés ;**
- 5- Les organisations de la Société civile ;**
- 6- La population locale ;**
- 7- Les Partenaires Techniques et Financiers ;**
- 8- Les touristes.**

# ***Développement touristique durable***

***« L'objectif du développement touristique durable est de rendre compatible l'amélioration des conditions environnementales et sociales qui résultent du développement touristique avec le maintien de capacités de développement pour les générations futures ».***

Un objectif à long terme qui nécessite un travail de longue haleine et la mobilisation du plus grand nombre.

# **PARTENARIAT MONDIAL POUR LE TOURISME DURABLE (PMTD)**

Activité économique internationale de premier plan, entretenant une relation spécifique avec l'environnement et les communautés locales, le secteur touristique doit inscrire sa croissance dans des stratégies de développement durable.

Les principes du tourisme durable ont été définis à l'occasion d'une conférence organisée à Lanzarote (Canaries) en 1995 par un collectif de collectivités locales insulaires, particulièrement touchées avec les dérives du tourisme de masse.

Ils ont été redéfinis et actualisés en août 2004 par le Comité de développement durable du tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) : **« Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques ».**

*Les principes de durabilité concernent les aspects environnementaux, économiques et socioculturels du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects».*

# Les principes d'une bonne gouvernance touristique

Nous présentons ci-dessous les cinq principes de base d'une bonne gouvernance que sont :

## 1- L'ouverture

Les organisations touristiques gouvernementales – nationale et départementales – sectorielles, régionales et locales devraient œuvrer de manière transparente, promouvoir la libre circulation de l'information et communiquer leurs idées d'une façon claire et compréhensible pour tous leurs partenaires.

## 2- La participation

La qualité, la pertinence et l'efficacité des politiques, des stratégies ou des programmes touristiques dépendent d'une large participation de tous les partenaires concernés, et ce, à tous les stades allant de la conception à la mise en œuvre des politiques. L'amélioration de la participation vise à augmenter la confiance dans le résultat et à faciliter l'implication de tous.

### 3- La responsabilité

Il convient de clarifier le rôle de ceux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, stratégies ou programmes touristiques, afin qu'ils assument pleinement leurs responsabilités.

### 4- L'efficacité

Les mesures de gouvernance doivent être efficaces, c'est-à-dire produire les résultats escomptés à partir d'**objectifs clairement définis** et d'une évaluation de leur impact futur. L'efficacité suppose également que les décisions concernant les politiques, stratégies ou programmes soient prises au niveau le plus approprié et proviennent d'une concertation et d'une complémentarité dans les comportements de chacun.

### 5- La cohérence

Les politiques, les stratégies, les programmes et les actions prescrites doivent être cohérents et parfaitement compréhensibles par tous les partenaires de l'industrie.

# Les défis de la Gouvernance touristique

À la lumière des principes énoncés précédemment, l'industrie touristique rencontre de multiples défis, principalement en ce qui concerne la **cohérence**, la **participation** et la **responsabilité**.

En effet, le risque de présenter une image incohérente de la destination semble plutôt élevé, compte tenu du nombre d'entreprises, de la multiplicité des secteurs de l'industrie, des divers paliers gouvernementaux et des intérêts spécifiques de chaque catégorie d'intervenants impliqués dans les différentes fonctions de gestion – promotion, développement ou accueil.

Par ailleurs, pour augmenter la confiance dans les résultats escomptés, **l'implication de tous les intervenants** dans les décisions qui affecteront leurs performances et leur avenir s'avère, non seulement souhaitable, mais nécessaire.

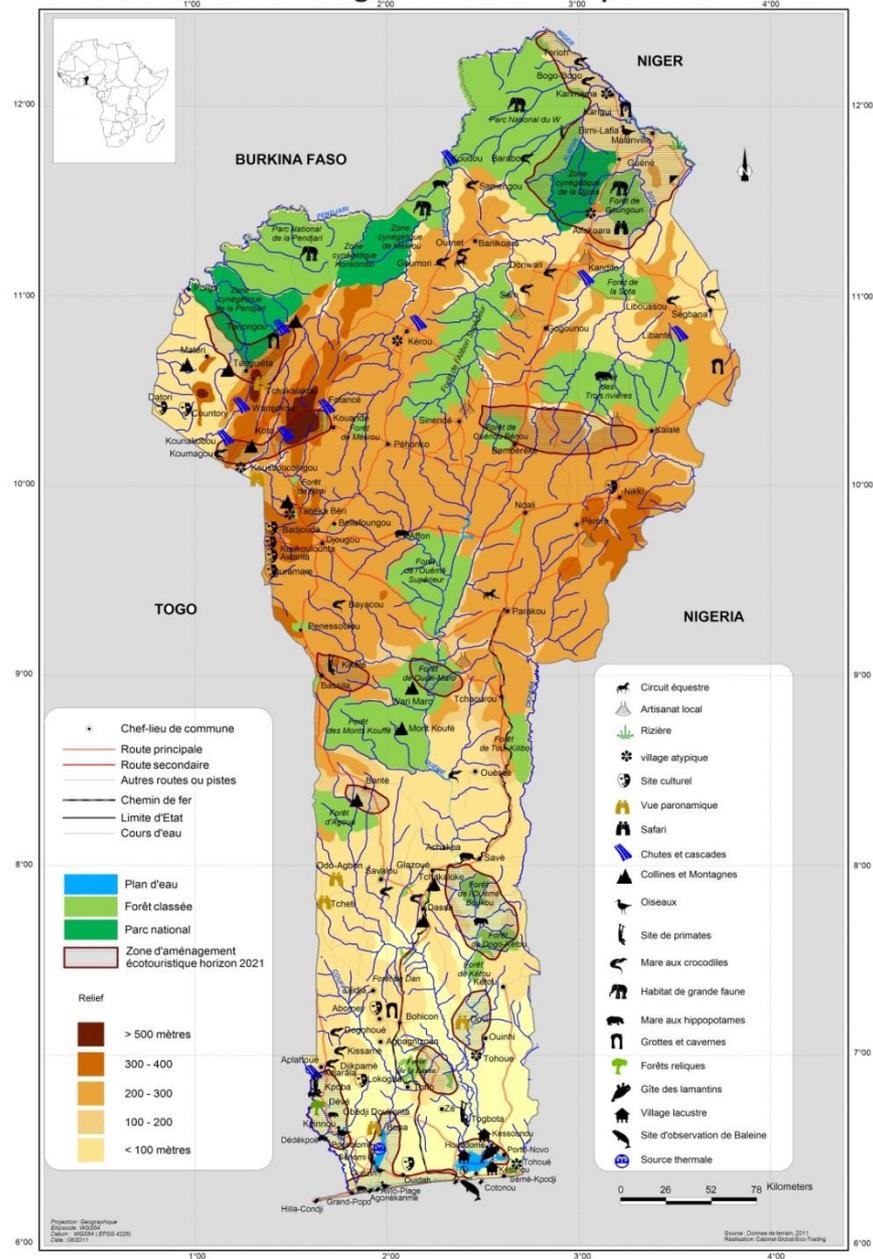
Pour ce faire, l'ensemble des intervenants touristiques doit convenir, sur une base volontaire, de la **répartition des rôles et responsabilités** liés à toutes les sphères de gestion de la destination sans perdre de vue que les décisions doivent se prendre au niveau le plus efficace possible.

Cette nécessité d'**améliorer la coordination** et le partage des responsabilités paraît évidente, particulièrement en ce qui concerne la promotion touristique où tous les paliers territoriaux – national, régional départemental, et local – exercent certaines activités, comme l'illustre le tableau suivant.

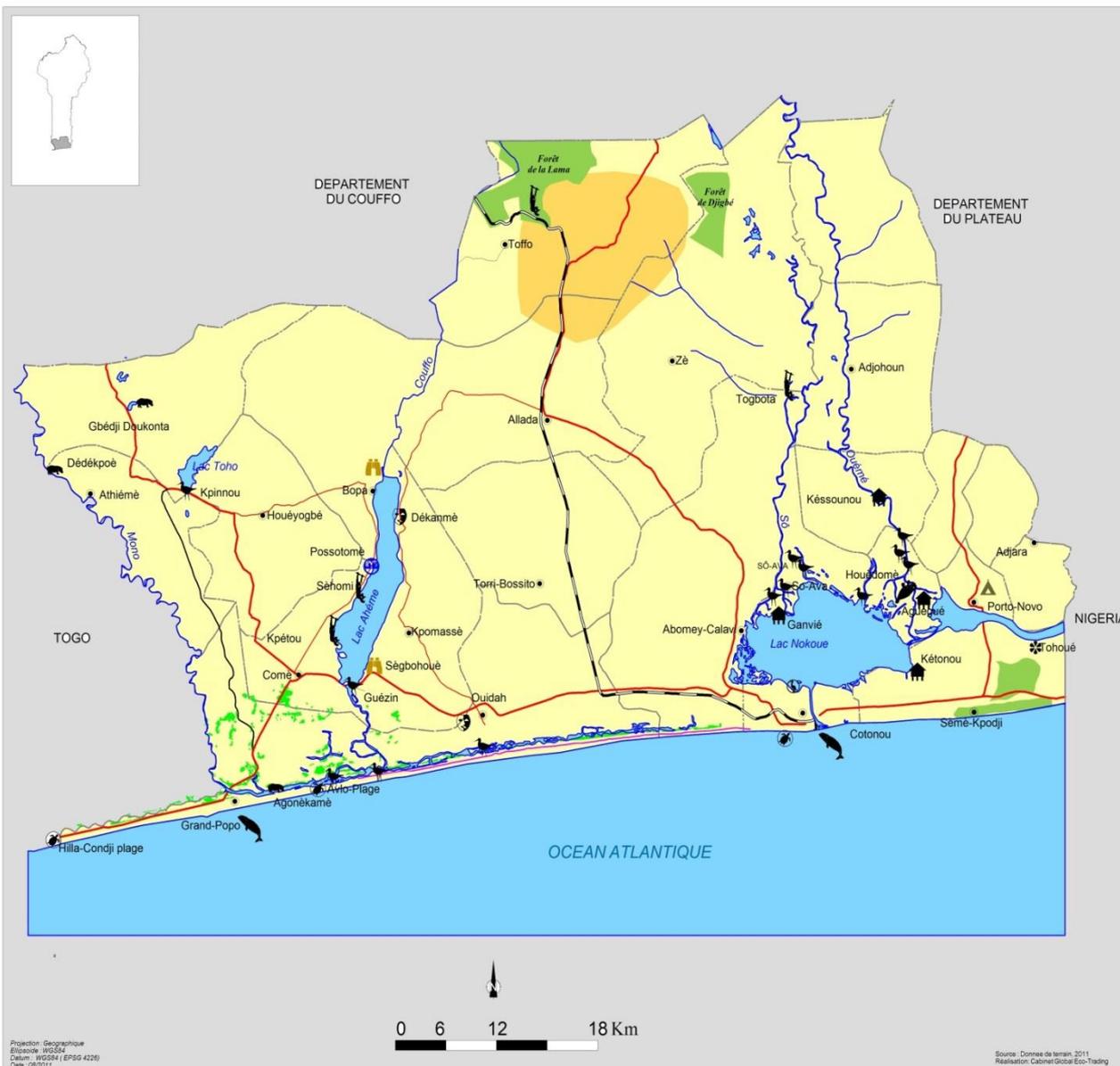
Un des défis majeurs de la gouvernance demeure l'efficacité des ressources. Dans le contexte actuel où les finances publiques sont soumises à des compressions importantes, il s'avère essentiel d'exercer un meilleur arrimage des efforts entre les différents paliers territoriaux.



# Carte des zones d'aménagement écotouristique à l'horizon 2021



# Carte des potentialités écotouristiques de la Région Sud



- village atypique
- Site culturel
- Vue panoramique
- Chutes et cascades
- Collines et Montagnes
- Oiseaux
- Site de primates
- Mare aux crocodiles
- Mare aux hippopotames
- Gîte des lamantins
- Village lacustre
- Site d'observation de baleine
- Source thermale

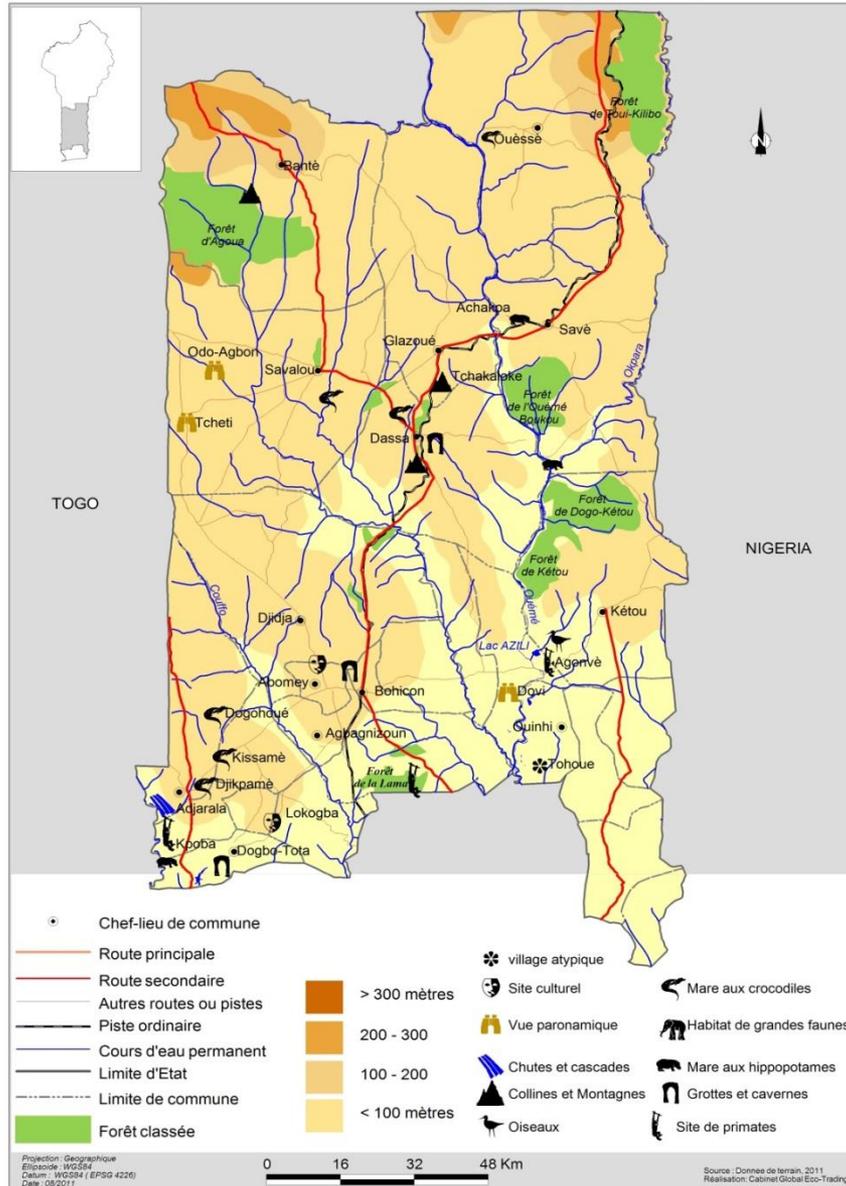
- Chef-lieu de commune
- Route principale
- Route secondaire
- Autres routes ou pistes
- Chemin de fer
- Cours d'eau permanent
- La Route des pêches
- Limite d'Etat
- Limite de commune

- Plan d'eau
- Forêt classée
- Mangrove

**Altitude en mètre**

- > 50
- > 50

# Carte des potentialités écotouristiques de la Région Centre





Par conséquent, les acteurs du tourisme doivent s'organiser. Il faut donc exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à **sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ; respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivants** et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ; **assurer une activité économique viable** sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment : emplois stables, bénéfiques et services sociaux pour les communautés d'accueil et contribution à la réduction de la pauvreté.

L'organisation des acteurs institutionnels du tourisme est particulièrement complexe. Cette complexité se manifeste de deux façons, d'une part, dans la pluralité des acteurs qui interviennent et, d'autre part, dans la répartition des compétences entre ces acteurs.

Pour autant la question se pose de savoir si cette complexité est en tant que telle synonyme d'inefficacité ?

En d'autres termes cette complexité est-elle préjudiciable au tourisme ?

Pas nécessairement dès lors que l'on considère que les activités liées au tourisme sont diverses et qu'elles peuvent difficilement être traitées de façon uniforme.

Ainsi cette présentation vise à cerner les difficultés effectivement suscitées par l'organisation actuelle des acteurs institutionnels du tourisme en cernant à cet égard un certain nombre d'enjeux.

**Le 1<sup>er</sup> enjeu apparaît donc quantitatif, les acteurs sont-ils trop nombreux : cette pluralité nuit-elle au tourisme (problème d'identification des acteurs, problème de coût) ?**

**Faut-il réduire le nombre des acteurs ? Cette pluralité est-elle – en tant que telle – nécessairement génératrice d'inefficacité ?**

**2<sup>e</sup> enjeu : la diversité des régimes juridiques applicables aux acteurs du tourisme peut poser problème notamment en ce qui concerne les offices de tourisme. Se pose ainsi la question de l'identification parfois difficile des règles juridiques applicables aux activités exercées par les acteurs institutionnels. Des difficultés naissent également du changement de statut d'un organisme local de tourisme.**

**3<sup>e</sup> enjeu : mieux identifier ce que recouvrent les compétences tourisme. Cette identification pose problème tout particulièrement en matière d'intercommunalité lorsqu'il s'agit de décider des compétences à transférer**

**4<sup>e</sup> enjeu : il convient de garder à l'esprit qu'il n'y a pas de compétence sans texte et que les autorités pour agir en matière de tourisme doivent disposer d'un titre à agir.**

**5<sup>e</sup> enjeu : mieux identifier les compétences attribuées à chaque acteur pourquoi pas en distinguant explicitement les compétences exclusives et les compétences partagées.**

**6<sup>e</sup> enjeu : améliorer la coordination de l'action des acteurs institutionnels dans le cadre des compétences partagées. Faut-il un chef de file en matière de tourisme ? Cela permettrait d'améliorer la coordination et de déterminer un interlocuteur principal des acteurs ?**

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**